



Signataires : Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, François Erard, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Yves Magnin, Sébastien Desfayes, Anne Carron, Patricia Bidaux, Philippe Meyer, Marc Falquet

Date de dépôt : 19 novembre 2025

Proposition de résolution

Sécurité lors d'évènements publics sensibles à l'université : le rectorat doit cesser de faire preuve de naïveté

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'Université de Genève (UNIGE) est un établissement autonome de droit public et qu'elle dispose d'une compétence interne pour la gestion de ses locaux, de la discipline et de la sécurité sur ses sites ;
- que, les 14 et 21 mai 2024, l'université a fait appel aux forces de l'ordre ;
- que lors de la conférence du conseiller fédéral Martin Pfister, organisée à Uni Dufour, des manifestants ont interrompu la prise de parole des intervenants, entraînant une remise en cause de la tenue normale de l'évènement et surtout de la sécurité d'un membre de l'exécutif fédéral ;
- que la mission de l'université comme la liberté académique s'en trouvent fragilisées, sans compter l'incompréhension qui en découle au sein de la population ;
- que plusieurs rapports internes et déclarations institutionnelles (notamment ceux du printemps 2025) ont reconnu la nécessité de clarifier les procédures d'intervention policière sur le domaine universitaire afin d'éviter des situations de tension ;
- qu'une telle clarification contribuerait à garantir à la fois la liberté académique, la sécurité des personnes et le bon exercice des compétences de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à clarifier et redéfinir, en collaboration avec l'université, la procédure en matière d'interventions policières sur le domaine universitaire ;
- à demander au rectorat de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements qui ont conduit aux perturbations de la conférence du 5 novembre 2025, l'irruption de manifestants visiblement déterminés à perturber les débats et la potentielle mise en danger d'élus fédéraux et cantonaux et d'un ambassadeur étranger.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Université de Genève occupe une place centrale dans la vie intellectuelle, civique et démocratique de notre canton. En tant qu'établissement autonome, elle assume la responsabilité de la gestion de ses locaux, de la discipline sur ses sites et de la sécurité de la communauté universitaire. Cette autonomie, indispensable à la liberté académique, implique également une grande clarté dans les rapports qu'elle entretient avec l'Etat lorsqu'il s'agit du maintien de l'ordre ou de l'intervention de la police cantonale.

Les événements du printemps 2024 ont mis en lumière les limites des procédures actuellement en vigueur. L'intervention policière du 14 mai à Uni Mail, sollicitée explicitement par la direction de l'université, s'est déroulée dans le calme et le professionnalisme. Pourtant, elle a débouché sur une cinquantaine de dénonciations pénales et provoqué un débat public intense sur la proportionnalité d'un tel recours à la force publique dans un lieu académique censé favoriser l'échange d'idées. Moins d'une semaine plus tard, une nouvelle intervention de la police pour disperser un rassemblement sur le campus a ravivé les interrogations.

Ces inquiétudes ont été exacerbées par un épisode plus grave encore, survenu lors d'une conférence durant laquelle est intervenu le conseiller fédéral Martin Pfister, à Uni Dufour. L'irruption de manifestants déterminés à empêcher la tenue normale de l'événement a mis en péril la sécurité d'un membre du gouvernement fédéral, d'élus cantonaux ainsi que d'un ambassadeur étranger. Au-delà de la perturbation ponctuelle d'un débat, c'est la crédibilité de l'institution et sa capacité à garantir un espace sûr pour la discussion démocratique qui ont été mises en cause. A force de répétition, de tels incidents nourrissent l'idée que la liberté académique serait vulnérable à des pressions externes et que l'université ne dispose pas de mécanismes suffisamment clairs pour prévenir ou gérer des situations de tension.

Consciente de ces difficultés, l'université elle-même a reconnu, dans plusieurs rapports et déclarations institutionnelles publiés notamment au printemps 2025, que les règles encadrant les interventions policières sur son domaine devaient être clarifiées. Cette prise de conscience est salubre, mais elle doit désormais s'accompagner d'une réponse politique. Il revient au Conseil d'Etat de préciser la répartition des compétences entre l'université et la police, afin que les décisions prises dans l'urgence reposent sur un cadre transparent et connu de tous. Une telle clarification renforcera à la fois la

sécurité des personnes présentes sur les campus, la liberté d'expression et de recherche, et la cohérence de l'action publique.

Il est tout aussi essentiel que les dysfonctionnements observés lors de la conférence du 5 novembre 2025 soient examinés de manière approfondie. Le rectorat doit pouvoir établir les faits, identifier les erreurs éventuelles et proposer des mesures correctrices, car la confiance envers l'institution dépend de sa capacité à tirer les leçons de ce qui a failli. Faire toute la lumière sur ces événements n'est pas un exercice bureaucratique : c'est une nécessité pour garantir que les prises de parole publiques à l'université – qu'il s'agisse de chercheurs, de responsables politiques ou d'intervenants extérieurs – puissent se dérouler dans le respect des principes démocratiques.

En invitant le Conseil d'Etat à agir, cette résolution vise à redonner à l'université un cadre clair, équilibré et protecteur. Elle rappelle que l'autonomie académique n'est pleinement garantie que lorsque les règles du jeu sont connues, comprises et respectées, et lorsque la sécurité de toutes et tous est assurée sans ambiguïté ni naïveté. C'est une démarche constructive qui vise à renforcer la mission fondamentale de l'université : être un lieu d'ouverture, de débat et de savoir, à l'abri des tensions qui menacent de s'y introduire.